



GRAVELINES

GRANDE-SYNTHÉ

DUNKERQUE

SPYCKER

LOON-PLAGE

SAINT-GEORGES-SUR-LA

CRAYWICK

BOURBOURG

**Légende**

- Arrêts ligne 16 Navette
- Arrêts lignes 14-20-22
- Arrêts lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Gare
- Ligne 16 Navette
- Lignes 14-20-22
- Lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Périmètre attractivité 1
- Périmètre attractivité 2
- Périmètre attractivité 3
- Périmètre attractivité 4
- Limites communales

**Avertissement**

Les règles relatives au stationnement sont définies à l'article 12 du règlement local du PLUHD (dispositions communes applicables à toutes les zones).

Sources des données :  
 IGN © Casaire  
 CUD PLUHD THNS Attractivité

Communauté Urbaine de Dunkerque  
 Portus de la Marine - BP 85520  
 59086 DUNKERQUE CEDEX 1  
 Tél: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme  
 Intercommunal  
 Habitat-Déplacement**

**PLAN DE STATIONNEMENT  
 Craywick**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2022  
 Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022  
 Pour le Président,  
 Le Vice-Président,  
 Martial BEYAERT



Echelle 1/5000 e  
 0 250 500  
 Mètres